



# COFIDUR



## LE MONDE DE L'ELECTRONIQUE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018**

## Sommaire

• <b>Attestation du responsable.....</b>	<b>2</b>
• <b>Comptes consolidés.....</b>	<b>3</b>
• <b>Comptes sociaux.....</b>	<b>20</b>
• <b>Rapport de gestion.....</b>	<b>28</b>
• <b>Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2016.....</b>	<b>41</b>
• <b>Rapports des commissaires aux comptes .....</b>	<b>46</b>
○ <b>Rapport sur les comptes consolidés</b>	
○ <b>Rapport sur les comptes sociaux</b>	
○ <b>Rapport spécial sur les conventions réglementées</b>	
○ <b>Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérés</b>	
○ <b>Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées</b>	



**Société anonyme au capital de 2.707.250 euros**  
**Divisé en 38.675 actions de 70.00 euro chacune**  
**Siège social : 14 Rue du Viaduc**  
**94130 Nogent sur Marne**  
**682 038 385 RCS Créteil**

**Tél : 01 48 72 21 63**  
**Fax : 01 48 72 02 96**

#### **ATTESTATION DU RESPONSABLE**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 28, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général,

**Henri TRANDUC**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "HT", written over the printed name "Henri TRANDUC". The signature is stylized and somewhat abstract.

## COMPTES CONSOLIDES

### BILAN

<b>BILAN CONSOLIDE ACTIF</b> En milliers d'euros	Note	Au 31/12/18	Au 31/12/17	Au 31/12/16
Ecarts d'acquisition		-	-	-
Immobilisations incorporelles	<b>6.1</b>	14	162	187
Immobilisations corporelles	<b>6.2</b>	3 803	4 727	4 814
Immobilisations financières	<b>6.3</b>	87	115	117
Titres mis en équivalence		-	-	-
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>3 904</b>	<b>5 004</b>	<b>5 118</b>
Stocks et en-cours	<b>6.4</b>	17 458	16 050	12 834
Clients et comptes rattachés	<b>6.5</b>	15 661	19 592	19 765
Autres créances et comptes de régularisation	<b>6.6</b>	3 324	3 534	3 684
Valeurs mobilières de placement	<b>6.7</b>	2 000	-	990
Disponibilités	<b>6.7</b>	8 451	6 347	8 039
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>46 894</b>	<b>45 523</b>	<b>45 312</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>50 798</b>	<b>50 527</b>	<b>50 430</b>

<b>BILAN CONSOLIDE PASSIF</b> En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capital		2 707	2 707	2 707
Primes d'émission		1 375	1 375	1 375
Réserves consolidées		18 707	17 173	15 704
Résultat consolidé		3 354	1 820	1 791
Autres		-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6.8</b>	<b>26 143</b>	<b>23 075</b>	<b>21 577</b>
<i>Dont :</i>				
<i>Intérêt minoritaires</i>		-	-	-
<i>Capitaux propres Part du Groupe</i>		<b>26 143</b>	<b>23 075</b>	<b>21 577</b>
Provisions pour risques et charges	<b>6.9</b>	3 614	3 285	3 754
Emprunt Obligataire Convertible	<b>6.10</b>	300	300	300
Emprunts bancaires, crédits baux et trésorerie passive	<b>6.11</b>	3 615	4 837	5 504
Fournisseurs et comptes rattachés		9 178	11 596	11 697
Autres dettes et comptes de régularisation	<b>6.12</b>	7 948	7 434	7 595
<b>PROVISIONS ET DETTES</b>		<b>24 655</b>	<b>27 452</b>	<b>28 853</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>50 798</b>	<b>50 527</b>	<b>50 430</b>

## COMPTES CONSOLIDES

### RESULTAT

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>85 151</b>	<b>89 336</b>	<b>87 754</b>
Variation des stocks de produits en cours et finis		1 709	167	69
Autres produits d'exploitation	<b>5.2</b>	1 843	3 249	1 972
Achats consommés	<b>5.3</b>	- 54 767	- 56 462	- 55 113
Charges de personnel	<b>5.4</b>	- 18 985	- 19 203	- 18 238
Autres charges d'exploitation	<b>5.5</b>	- 9 106	- 10 723	- 9 660
Impôts et taxes	<b>5.6</b>	- 905	- 1 112	- 1 160
Dotations aux amortissements et provisions	<b>5.7</b>	- 3 573	- 2 859	- 2 931
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 368</b>	<b>2 392</b>	<b>2 693</b>
Résultat financier	<b>5.8</b>	10	- 152	- 47
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>1 378</b>	<b>2 240</b>	<b>2 646</b>
Résultat exceptionnel	<b>5.9</b>	3 283	- 18	- 131
Impôts sur les résultats	<b>5.10</b>	- 1 308	- 402	- 724
<b>Résultat net</b>		<b>3 354</b>	<b>1 820</b>	<b>1 791</b>
Dont part du groupe		3 354	1 820	1 791
Dont part des intérêts minoritaires		-	-	-
<b>Résultat par action</b>				
- Résultat de base par action	<b>8</b>	84.47	47.07	0.23
- Résultat dilué par action	<b>8</b>	84.39	47.03	0.23

## COMPTES CONSOLIDES

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat Consolidé	Actions Propres (1)	TOTAL Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux Propres Part Groupe
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>14 490</b>	<b>1 997</b>	<b>- 12</b>	<b>20 558</b>	<b>474</b>	<b>20 084</b>
Affectation du résultat 31/12/2015			1 997	- 1 997		-		
Dividendes (2)			- 309			- 309		- 309
Contrat de liquidité			10		1	11		11
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Rachat d'une participation minoritaire			- 474			- 474	- 474	-
Résultat net de l'exercice				1 791		1 791	-	1 791
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>15 714</b>	<b>1 791</b>	<b>- 11</b>	<b>21 577</b>	<b>0</b>	<b>21 577</b>
Affectation du résultat 31/12/2016			1 791	- 1 791		-		
Dividendes (2)			- 309			- 309		- 309
Contrat de liquidité					- 13	- 13		- 13
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Résultat net de l'exercice				1 820		1 820	-	1 820
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>17 196</b>	<b>1 820</b>	<b>- 24</b>	<b>23 075</b>	<b>-</b>	<b>23 075</b>
Affectation du résultat 31/12/2017			1 820	- 1 820		-		-
Dividendes (2)			- 309			- 309		- 309
Contrat de liquidité					24	24		24
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Résultat net de l'exercice				3 354		3 354	-	3 354
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>18 707</b>	<b>3 354</b>	<b>-</b>	<b>26 143</b>	<b>-</b>	<b>26 143</b>

(1) Les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cessions des actions sont imputés directement en augmentation de capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

(2) L'assemblée générale du 24 mai 2018 a décidé la distribution d'un dividende de 8.00€ par action

## COMPTES CONSOLIDES

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Au 31/12/18	Au 31/12/17	Au 31/12/16	Au 31/12/15
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>3 354</b>	<b>1 820</b>	<b>1 791</b>	<b>1 997</b>
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 764	1 045	1 748	1 055
- Plus ou moins-values de cession	- 3 286	-	-	-
- Impôts différés	- 303	221	133	75
- Autres produits et charges calculés	-	1	-	- 303
- Subventions virées au résultat	- 39	- 39	- 39	- 39
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 490</b>	<b>3 048</b>	<b>3 633</b>	<b>2 785</b>
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 131	- 3 339	2 525	- 3 421
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 621</b>	<b>- 291</b>	<b>6 158</b>	<b>- 636</b>
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 9	- 79	- 161	- 96
- Acquisition d'immobilisations corporelles	- 637	- 1 322	- 1 405	- 533
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 600	-	-	439
- Acquisition d'immobilisations financières	- 1	- 23	- 501	- 11
- Cessions d'immobilisations financières	54	12	16	-
- Subventions d'investissements reçues	6	-	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>3 013</b>	<b>- 1 412</b>	<b>- 2 050</b>	<b>- 201</b>
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 309	- 309	- 309	- 309
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-
- Augmentations de capital en numéraire	-	-	-	-
- Réduction de capital	-	- 1	-	-
- Variation des autres fonds propres	-	-	-	-
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts	400	1 021	198	600
- Remboursements d'emprunts	- 1 752	- 1 692	- 1 501	- 1 467
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 1 661</b>	<b>- 981</b>	<b>- 1 612</b>	<b>- 1 175</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>3 973</b>	<b>- 2 684</b>	<b>2 496</b>	<b>- 2 012</b>
<b>- Trésorerie d'ouverture</b>	<b>6 346</b>	<b>9 030</b>	<b>6 534</b>	<b>8 546</b>
<b>- Trésorerie de clôture</b>	<b>10 319</b>	<b>6 346</b>	<b>9 030</b>	<b>6 534</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture :</b>				
Valeurs mobilières de placements à court terme	2 000	-	990	2 492
Disponibilités	8 451	6 346	8 040	5 959
Concours bancaires	- 132	-	-	-
Lignes de financement sur stocks	-	-	-	-
Effets escomptés non échus, créances affacturées ou cédées en Dailly	-	-	-	- 1 917
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>10 319</b>	<b>6 346</b>	<b>9 030</b>	<b>6 534</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **PRESENTATION**

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur NYSE EURONEXT GROWTH (Code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

Les comptes consolidés de la période ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA du 4 avril 2019.

### **NOTE 1. FAITS MARQUANTS**

A effet du 1er novembre 2018, la société COFIDUR EMS a cédé l'intégralité de ses activités réalisées sur le site de Cherbourg (réparation et rénovation de produits électroniques).

Les principales incidences sur le compte de résultat sont les suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Prix de cession du fonds commercial (éléments corporels et incorporels)                              | : 3 600 K€  |
| - Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018 intégré dans les comptes consolidés | : 10 602 K€ |

### **NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur résultant de l'application du règlement CRC 99-02 consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Les méthodes préférentielles ont été retenues à l'exception du traitement des pertes et gains de change latents. De ce fait, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont pas constatés en résultat. Le cas échéant, les provisions pour pertes de change sont également maintenues au bilan. L'incidence de la non-application de cette méthode est la suivante :

	Incidence sur les capitaux propres d'ouverture (1)	Incidence sur le résultat de l'exercice	Incidence sur les capitaux propres de clôture
Ecarts de conversion Actif	+ 244	-	+ 244
Ecarts de conversion Passif	- 392	- 14	- 406
Provisions pour pertes de change	- 88	+ 88	-
Impôts différés	+ 78	- 25	+ 53
<b>Incidence nette</b>	<b>- 158</b>	<b>+ 49</b>	<b>- 109</b>

(1) Cumul des incidences sur le résultat depuis l'exercice de première application du règlement CRC 99-02 (2012)

Par ailleurs et conformément au règlement ANC 2015-05, les pertes et gains de change sur opérations commerciales sont classés dans le résultat d'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Note 5.2).

### NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM/ADRESSE/ACTIVITE/N° SIREN	% DETENTION AU 31/12/18	Méthode de consolidation	% DETENTION AU 31/12/17
<b>COFIDUR SA</b> (société mère du groupe – Holding animatrice) - 14 Rue du Viaduc 94130 - NOGENT-SUR-MARNE SIREN : 682 038 385 00048	100,00%	Intégration globale	100,00%
<b>COFIDUR EMS SA</b> (Montage de cartes et intégration) - 79 Rue Saint Mélaïne - BP 60435 - 53004 - LAVAL Cedex SIREN : 348 552 415 00070 - Z.I. de Périgueux-Boulazac - Rue Firmin Bouvier - 24 759 BOULAZAC cedex SIREN : 348 552 415 00104	100,00%	Intégration globale	100,00%

### NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

En milliers d'euros	France	UE	USA	Autres	Total
<b>31/12/2018</b>	<b>70 361</b>	<b>5 447</b>	<b>0</b>	<b>9 343</b>	<b>85 151</b>
<b>31/12/2017</b>	<b>73 832</b>	<b>11 435</b>	<b>0</b>	<b>4 069</b>	<b>89 336</b>
<b>31/12/2016</b>	<b>72 188</b>	<b>12 500</b>	<b>0</b>	<b>3 066</b>	<b>87 754</b>
<b>31/12/2015</b>	<b>62 170</b>	<b>14 054</b>	<b>0</b>	<b>2 173</b>	<b>78 397</b>

## NOTE 5. COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 Chiffres d'affaires et résultats consolidés des sociétés intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
COFIDUR EMS	85 151	89 336	1 299	2 310	1 298	2 140	3 267	1 718
COFIDUR -SA	1 740	1 750	69	82	81	100	87	102
Elimination	- 1 740	- 1 750	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe</b>	<b>85 151</b>	<b>89 336</b>	<b>1 368</b>	<b>2 392</b>	<b>1 378</b>	<b>2 240</b>	<b>3 354</b>	<b>1 820</b>

### 5.2 Autres produits d'exploitation

	12/2018	12/2017	12/2016
Reprises de provisions sur valeurs d'exploitation (1)	794	1 170	888
Reprises sur provisions pour risques et charges	367	1 221	493
Reprises de provisions sur créances	3	66	312
Gains de change sur opérations commerciales (2)	518	304	
Produits divers de gestion courante	29	382	194
Transferts de charges	93	64	41
Subvention exploitation	39	42	45
<b>Total</b>	<b>1 843</b>	<b>3 249</b>	<b>1 972</b>

(1) Les dotations et reprises de provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaires et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebus de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks lors de la sortie des composants.

(2) Le règlement ANC n° 2015-05, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, préconise la comptabilisation des gains et pertes de change sur opérations commerciales en produits et charges d'exploitation. (En 2016 ils étaient classés dans le résultat financier).

### 5.3 Achats consommés

	12/2018	12/2017	12/2016
Achats de matières premières	- 54 028	- 57 747	- 49 616
Variation de stocks matières	258	- 2 490	2 307
Sous-traitance achats	- 997	- 1 205	- 827
<b>Total</b>	<b>- 54 767</b>	<b>- 56 462</b>	<b>- 48 137</b>

### 5.4 Charges de personnel

	12/2018	12/2017	12/2016
Charges de personnel	- 13 382	- 14 176	- 13 352
Charges sociales	- 5 504	- 5 721	- 5 464
Participation des salariés	- 615	-	- 56
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) (1)	516	694	634
<b>Total</b>	<b>- 18 985</b>	<b>- 19 203</b>	<b>- 18 238</b>

(1) Le crédit d'impôt est égal à 6% des rémunérations inférieures à 2.5 SMIC.

## 5.5 Autres charges d'exploitation

	12/2018	12/2017	Variation 2018-2017	12/2016
Personnels Intérimaires	- 3 135	- 4 104	- 969	- 3 245
Achats de consommables	- 1 337	- 1 258	+ 79	- 1 465
Locations	- 735	- 839	- 104	- 809
Dégrèvements taxes foncières (Note 5.6)	+ 356		- 356	
Entretien et réparations	- 894	- 774	+ 120	- 657
Transports	- 868	- 954	- 86	- 886
Sous-traitance	- 451	- 582	- 131	- 795
Assurances	- 438	- 525	- 87	- 458
Pertes de change sur opérations commerciales (Note 5.2)	- 410	- 408	+ 2	
Honoraires « récurrents »	- 405	- 333	+ 72	- 356
Honoraires sur dégrèvements taxes foncières et CFE (Note 5.6)	- 144		+ 144	
Missions réceptions	- 230	- 249	- 19	- 289
Frais bancaires	- 66	- 112	- 46	- 127
Frais de télécommunication	- 100	- 115	- 15	- 90
Publicité	- 63	- 36	+ 27	- 44
Frais de recrutement	- 65	- 47	+ 18	
Redevances logiciels	- 23	- 23	-	- 23
Autres frais et charges	- 99	- 301	- 202	- 152
Pertes sur créances irrécouvrables	-	- 63	- 63	- 264
<b>Total</b>	<b>- 9 106</b>	<b>- 10 723</b>	<b>- 1617</b>	<b>- 9 660</b>

## 5.6 Impôts et taxes

	12/2018	12/2017	12/2016
Contribution économique territoriale (CVAE)	- 372	- 289	- 263
Contribution économique territoriale (CFE)	- 154	- 228	- 263
Dégrèvements CFE (Note 1)	+ 299		
Formation Professionnelle	- 256	- 223	- 290
Taxe Apprentissage	- 94	- 117	- 98
Organic	- 106	- 104	- 108
Taxe foncière	- 7	- 6	-
Effort construction	- 55	- 61	- 52
Droits enregistrement	-	- 8	- 15
Droits de douane	- 130	- 111	- 44
Autres Taxes	- 30	35	- 27
<b>Total</b>	<b>- 905</b>	<b>- 1 112</b>	<b>- 1 160</b>

(1) Suite à un Audit externe portant sur les exercices 2014 à 2017, la société COFIDUR EMS a obtenu de l'administration des dégrèvements sur les taxes suivantes :

Taxes foncières	356	(a)
CFE	299	
Honoraires d'audit	- 144	Note 5.5
Incidence nette sur le résultat d'exploitation	511	

(a) Les taxes foncières à la charge des bailleurs sont refacturées à COFIDUR EMS et comptabilisées en charges locatives. En conséquence, les dégrèvements ont été enregistrés en diminution du même compte (Note 5.5).

## 5.7 Dotation aux amortissements et provisions

	12/2018	12/2017	12/2016
Immobilisations incorporelles	- 74	- 104	- 108
Immobilisations corporelles	- 1 127	- 1 174	- 1 034
Immobilisations en crédits bail (matériel)	- 109	- 108	- 197
Immobilisations en crédits bail (construction)	- 125	- 125	- 125
<b>Sous total dotations aux amortissements</b>	<b>- 1 435</b>	<b>- 1 511</b>	<b>- 1464</b>
Provisions sur actifs circulants (stocks)	- 1 352	- 611	- 846
Provisions sur actifs circulants (clients)	-	-	- 45
Risques et charges exploitation	- 68	- 535	- 218
Indemnités de départ à la retraite	- 718	- 202	- 358
<b>Sous total dotations aux provisions</b>	<b>- 2 138</b>	<b>- 1 348</b>	<b>- 1 467</b>
<b>Total dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>- 3 573</b>	<b>- 2 859</b>	<b>- 2 931</b>

## 5.8 Résultat financier

	12/2018	12/2017	12/2016
<b>Produits de placement de trésorerie</b>	22	13	22
Intérêts sur emprunts	- 23	- 36	- 43
Intérêts sur crédits baux	- 76	- 107	- 138
Intérêts liés au financement du BFR	-	- 2	- 1
Gains de change (Note 5.2)	-	-	430
Pertes de change (Note 5.5)	-	-	- 250
Provisions pour pertes de change	-	- 20	- 68
Reprises de provisions pour pertes de change	88	-	-
Autres produits et charges	-	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>10</b>	<b>- 152</b>	<b>- 47</b>

## 5.9 Résultat Exceptionnel

	12/2018	12/2017	12/2016
Rachats d'obligations convertibles	-	-	4
Cessions d'immobilisations (Fonds commercial Cherbourg)	3 600	-	-
Valeurs nettes comptable des immobilisations cédées (Cherbourg)	- 314	-	-
Litiges sociaux	-	-	- 134
Autres produits et charges exceptionnelles	- 3	- 18	- 1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 283</b>	<b>-18</b>	<b>- 131</b>

## 5.10 Charges d'impôts sur les sociétés

	12/2018	12/2017	12/2016
Impôts sociaux (Note 5.11)	- 1 611	- 181	- 592
Impôts différés	303	- 221	- 132
<b>Impôts consolidés</b>	<b>- 1 308</b>	<b>- 402</b>	<b>- 724</b>

## 5.11 Taux effectif d'imposition

Le tableau suivant permet de recouper le résultat consolidé, les résultats sociaux, la base taxable et le taux « effectif » d'imposition :

<b>GROUPE COFIDUR</b>	<b>Total</b>
Résultats nets consolidés	3 354
Retraitements de consolidation	- 459
<b>Cumul des résultats nets des comptes sociaux</b>	<b>2 895</b>
Charges d'impôts constatées par les sociétés intégrées	1 611
Autres retraitements fiscaux	534
<b>Résultats taxables au taux courant</b>	<b>5 040</b>
<b>Taux d'impôt</b>	<b>33,33%</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>1 680</b>
Utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	- 41
Incidence du taux réduit sur les bénéfices imposables inférieurs à 500 K€	- 27
Crédits d'impôts	- 1
<b>Charge d'impôt constatée</b>	<b>1 611</b>
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	- 622
<b>Charge d'impôt exigible</b>	<b>989</b>
<b>Résultats nets sociaux avant impôt</b>	<b>4 506</b>
Charges d'impôts constatées	1 611
<b>Taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt</b>	<b>35,75 %</b>
Déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA (1)	3 730
Solde des crédits d'impôts (CICE) restant à imputer sur les résultats de COFIDUR SA	75
Solde des crédits d'impôts (CICE) restant à imputer sur les résultats de COFIDUR EMS	-

(1) Hors évènements non anticipés à ce jour, les prévisions de résultats à trois ans de la holding sont proches de l'équilibre. En conséquence, les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été activés.

**NOTE 6. BILAN**

**6.1 Immobilisations incorporelles**

Elles sont uniquement constituées de logiciels amortis linéairement sur 3 ans.

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Logiciels	1 111	9	- 214	906
Autres	-	-	-	-
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 111</b>	<b>9</b>	<b>- 214</b>	<b>906</b>
Amortissements	949	86	-143	892
<b>Valeurs nettes</b>	<b>162</b>	<b>- 77</b>	<b>- 71</b>	<b>14</b>

**6.2 Immobilisations corporelles**

**Principes comptables :**

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

<b>En année</b>	
Constructions	(1) 10 - 15
Agencements et installations	10 - 15
Matériels et outillages	3 - 8
Matériels informatiques	3 - 5
Matériels de transports	3 - 5

(1) Les amortissements des biens immobiliers sont calculés linéairement après déduction d'une valeur résiduelle estimée.

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée

**Actifs immobilisés :**

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Terrain	16	-	-	16
Terrain en C.B.	243	-	-	243
Construction	88	-	-	88
Construction en C.B.	1 875	-	-	1 875
Matériel Industriel	16 180	449	- 3 641	12 988
Matériel Industriel en C.B.	544	-	-	544
Installation Agencement	1 418	366	-	1 784
Matériel de Transport	37	-	- 13	24
Matériel – Mobilier de Bureau	1 147	12	- 72	1 087
Immobilisation en cours	257	-	- 244	13
Avances et acomptes	-	49	-	49
<b>Valeurs brutes</b>	<b>21 806</b>	<b>875</b>	<b>- 3 970</b>	<b>18 711</b>
<b>Amortissements</b>	<b>17 079</b>	<b>1 380</b>	<b>- 3 551</b>	<b>14 908</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 727</b>	<b>- 505</b>	<b>- 419</b>	<b>3 803</b>

**Information sur les crédits-bails :**

Nature du bien	Valeur d'origine	Prix cession (lease back)	Valeur nette Comptable	Emprunts restant à Clôture la			Total	Valeur de Rachat
				- 1 an	+ 1 an – 5 ans	+ 5 ans		
Matériels Industriels	1 945		217	109	109	-	218	5
Bâtiments Industriels	2 118	6 523	792	763	585	-	1 348	0

**6.3 Immobilisations financières**

	12/2018	12/2017	12/2016
Dépôts et cautionnements	87	87	76
Contrat de liquidité (1)	-	28	41
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>115</b>	<b>117</b>

(1) Au cours du premier semestre et, dans le cadre d'un contrat de liquidité doté de 30 K€ en septembre 2011, CM-CIC Securities a acquis 691 actions et en a cédé 737. Ce contrat a été résilié à effet du 31 mai 2018 après cession de l'intégralité des titres détenus. L'en cours espèce à cette date (52 K€) a été reclassé endisponibilités.

**6.4 Stocks et en-cours**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de composants et matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). La valorisation des encours de production intègre, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

	12/2018 Valeurs Brutes	12/2018 Provisions	12/2018 Valeurs Nettes	12/2017 Valeurs Nettes	12/2016 Valeurs Nettes
Matières premières	13 507	3 083	10 424	10 690	7 641
En cours	6 753	-	6 753	5 009	4 809
Produits finis	434	153	281	351	384
<b>Total</b>	<b>20 694</b>	<b>3 236</b>	<b>17 458</b>	<b>16 050</b>	<b>12 834</b>

## 6.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être recouvrée en totalité.

Les cessions de créances professionnelles effectuées dans le cadre de la loi Dailly ou de contrats d'affacturages sont traitées comme des opérations de financement puisque le groupe estime conserver la majorité des risques attachés à ces créances. De ce fait, elles sont reclassées en créances clients à l'actif et en trésorerie passive pour le même montant.

	12/2018 Valeurs Brutes	12/2018 Valeurs Nettes	12/2017 Valeurs Nettes	12/2016 Valeurs Nettes
Créances clients	15 765	15 661	19 472	19 485
Créances cédées en Dailly	-	-	-	-
Créances affacturées	-	-	-	-
Dépôts de garantie sur affacturage	-	-	120	280
<b>Total</b>	<b>15 765</b>	<b>15 661</b>	<b>19 592</b>	<b>19 765</b>

## 6.6 Autres créances et comptes de régularisation

	12/2018	12/2017	12/2016	12/2015
Créances sociales et fiscales diverses (1)	2 083	2 204	1 537	1 176
Charges constatées d'avance (2)	238	336	255	258
Créance impôts société	75	313	879	261
Impôts différés actifs (3)	839	535	756	889
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Avances versées sur commandes	54	47	144	211
Débiteurs divers	35	11	45	39
Ecart de conversion actifs	-	88	68	5
<b>Total</b>	<b>3 324</b>	<b>3 534</b>	<b>3 684</b>	<b>2 839</b>

(1) Il s'agit essentiellement de créance de TVA (Provisions sur factures non parvenues, crédits et TVA sur biens et services) pour

1 437K€ et du CICE (rémunérations différées inclus) pour 622 K€

(2) Elles sont essentiellement constituées d'achats de matières et consommables ainsi que des redevances de crédits-baux réglées d'avance.

(3) Les impôts différés présentés ci-après sont compensés par entités fiscales :

	12/2018 ACTIF	12/2017 ACTIF	12/2016 ACTIF
Provisions pour départs à la retraite	630	508	653
Participation des salariés	205	-	19
Autres décalages temporaires	4	27	84
<b>Total net</b>	<b>839</b>	<b>535</b>	<b>756</b>

La loi de finance du 30 décembre 2017 a adopté une réduction progressive du taux d'IS qui s'élèvera à 25% en 2022 pour les sociétés qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 7.63 M€ sans être soumises à la contribution sociale de 3.3%.

S'agissant d'engagements à long terme, ce taux a été retenu pour le calcul des provisions pour départs à la retraite.

Les autres décalages temporaires qui se renverseront, pour l'essentiel, en 2019 sont fiscalisés au taux de 31%.

Hormis les impôts différés, les créances clients et autres ont des échéances inférieures à 1 an

## 6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	12/2018	12/2017	12/2016
Disponibilités	8 451	6 347	8 039
Valeurs mobilières de placement	2 000	-	990
<b>Trésorerie présentée à l'actif du bilan (1)</b>	<b>10 451</b>	<b>6 347</b>	<b>9 029</b>
Comptes bancaires créditeurs	- 132	-	-
Créances affacturées ou cédées en daily	-	-	-
<b>Trésorerie passive (NOTE 7.11) (2)</b>	<b>- 132</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>10 319</b>	<b>6 347</b>	<b>9 029</b>

(1) La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque de pertes de valeur

(2) Les éléments constitutifs de la trésorerie passive (cessions de créances et concours bancaires) sont inscrits au passif du bilan en Emprunts et dettes financières

## 6.8 Capital social

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, les assemblées générales mixte des 23 mai 2017 et 24 mai 2018 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au conseil d'administration pour les annuler.

Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été effectuée en dehors du contrat de liquidité (**Note 6.3**).

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élevait à 2.707.250,00€ divisé en 38 675 actions de 70,00€ nominal.

## 6.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En Milliers €	12/2017	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants repris Non utilisés	Ecarts Actuariels	12/2018
<b>Provisions pour départs à la retraite (1)</b>	<b>2 032</b>	<b>252</b>	<b>- 196</b>	<b>- 32</b>	<b>464</b>	<b>2 520</b>
Garanties et services après ventes	451	68	- 43	-	-	476
Litiges sociaux	477	-	- 16	- 21	-	440
Prévoyance (coûts de mise en place)	178	-	-	-	-	178
Litiges commerciaux	60	-	-	- 60	-	-
Provisions pour pertes de change	88	-	- 88	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 285</b>	<b>320</b>	<b>- 343</b>	<b>- 113</b>	<b>464</b>	<b>3 614</b>

(1) Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (62,63 et 65 ans)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+ (1.57%)
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories
- Une table de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs

Le groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en résultat.

L'incidence de la revue des hypothèses sur le résultat d'exploitation de l'exercice est une charge de 465 K€ qui résulte essentiellement de l'évolution des taux de rotation du personnel.



Sensibilité de la provision à la variation des hypothèses retenues :

Paramètre	Hypothèse de variation	Sens	Incidence de la variation (1)	Sens	Incidence de la variation (2)
Taux d'actualisation (IBBOX)	1%	Baisse	+ 9 à 10%	Hausse	- 9 à 10%
Taux de revalorisation des salaires	1%	Baisse	- 9 à 10%	Hausse	+ 9 à 10%
Taux de rotation du personnel	1%	Baisse	- 9 à 10%	Hausse	+ 9 à 10%
Agés de départ à la retraite	2 ans	Augmentation	+ 6 à 8%	Diminution	- 6 à 8%

(1) En pourcentage du montant total de la provision.

### 6.10 Emprunt obligataire convertible

L'emprunt est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024 soit 300 K€

Le tableau suivant résume l'historique des rachats et conversions :

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2017	- 386 842	- 15 798
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/2004		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2017 versables « in fine »		4
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2017</b>	<b>8 039</b>	<b>300</b>
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2018	-	-
Charges d'intérêts de l'exercice payable « in fine »	<1	<1
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2018</b>	<b>8 039</b>	<b>300</b>

<b>Echéance, intérêts, amortissement</b>	
<b>Echéance</b>	31 décembre 2024
<b>Intérêt annuel</b>	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
<b>Amortissement normal</b>	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
<b>Amortissement anticipé</b>	Possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par rachats en bourse et offres publiques ;</li> <li>• lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ;</li> <li>• lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.</li> </ul>
<b>Conversion</b>	A tout moment à raison de 1 action pour 200 obligations (après regroupement)

### 6.11 Emprunts et dettes financières par échéances

En Milliers €		12/2018	12/2017	12/2016
Emprunts bancaires	Echéance à moins d'un an	733	901	711
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à moins d'un an	872	819	808
<b>Sous total part à moins d'un an</b>		<b>1 604</b>	<b>1 720</b>	<b>1 519</b>
Emprunts bancaires	Echéance à deux – cinq ans	1 185	1 530	1 583
Emprunts bancaires	Echéance à plus de cinq ans	-	-	-
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à deux – cinq ans	694	1 586	2 402
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à plus de cinq ans	-	-	-
<b>Sous total part à plus d'un an</b>		<b>1 879</b>	<b>3 116</b>	<b>3 985</b>
Trésorerie passive		132	1	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>		<b>3 614</b>	<b>4 837</b>	<b>5 504</b>

## 6.12 Autres dettes et comptes de régularisation

	12/2018	12/2017	12/2016
Avances sur commandes	1 817	2 270	1 814
Dettes fiscales et sociales	4 966	4 982	4 961
Impôts société	1 037	-	582
Autres dettes	2	2	10
Produits constatés d'avance	112	101	116
Ecarts de conversion passif	14	79	112
<b>Total</b>	<b>7 948</b>	<b>7 434</b>	<b>7 595</b>

Les dettes fournisseurs et autres ont des échéances inférieures à 1 an

## NOTE 7. EFFECTIFS

	12/2018	12/2017	12/2016
Cadres	75	80	88
Etam	121	125	138
Ouvriers	260	269	257
<b>Total</b>	<b>456</b>	<b>474</b>	<b>483</b>

## NOTE 8. RESULTATS PAR ACTION

En Euros	Résultat de base	Résultat dilué
Résultat groupe	3 266 981	3 266 981
Obligations convertibles – Charges financières constatées		304
Résultat groupe retraité (numérateur du calcul)	(a) 3 266 981	3 267 285
Nombre d'action en circulation à la clôture de l'exercice	38 675	38 675
Emission potentielle d'action par conversion d'obligations		40
Nombre d'action retraité (dénominateur du calcul)	(b) 38 675	38 715
<b>Résultat par action</b>	<b>(a)/(b) 84.47</b>	<b>84.39</b>

## NOTE 9. REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DONNES AUX ORGANES DE DIRECTION

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice s'élèvent à 7 000 €.

Au titre de contrats de travail antérieurs à leurs nominations, le montant brut des rémunérations pris en charge par la société COFIDUR SA pour les deux membres salariés du Conseil d'Administration est de 290 816 € pour l'exercice 2018.

Le montant des engagements provisionnés pour leurs indemnités de départs en retraite s'élève à 156 K€

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

## NOTE 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les rémunérations et engagements données aux organes de direction sont décrits en note 9

A la connaissance du groupe, les autres transactions entre parties liées ne sont pas significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

## NOTE 11. AUTRES ENGAGEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES

- Engagements donnés en garantie de financements portant sur des biens immobilisés

	12/2018 Risques à la clôture (1)	12/2017 Risques à la clôture (1)	12/2016 Risques à la clôture (1)
Garanties données par COFIDUR SA à sa filiale au profit d'organismes financiers	1 650	1 945	2 279
Garanties données par COFIDUR EMS sur des matériels	665	797	415
Garanties données par COFIDUR EMS sur des fonds de commerce	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 315</b>	<b>2 742</b>	<b>2 694</b>

(1) Montants des redevances, loyers et annuités restant à rembourser

- Engagements d'achats et de ventes de devises

La société COFIDUR EMS dispose des lignes de change à terme nécessaires pour couvrir ses engagements en devises.

Le tableau suivant récapitule les achats à terme de \$ par échéance au 31 décembre 2018 :

Date d'achat	Terme	Montants
12/06/2018	15/01/2019	200 000
12/06/2018	15/04/2019	200 000
27/06/2018	15/03/2019	200 000
12/09/2019	15/01/2019	200 000
21/09/2019	15/02/2019	200 000
10/10/2019	17/06/2019	300 000
<b>TOTAL (en \$)</b>		<b>1 300 000</b>

- Covenants financiers

Un emprunt souscrit par la société COFIDUR EMS est assorti de covenants offrant la possibilité à la banque d'exiger le remboursement anticipé de la dette en cas de non-respect de ratios financiers portant sur la situation nette et l'endettement. Au 31 décembre 2018, ces ratios étaient respectés.

Le montant total restant dû s'élève à 245 K€, remboursable en 2019 et 2020.

- Garantie liée à la cession du site de Cherbourg

Une garantie a été octroyée à Cordon Professional Services. Cette garantie peut être mise en jeu jusqu'au 31 décembre 2021.

## NOTE 12. FACTEURS DE RISQUE

### 12.1 Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

### 12.2 Risque de change

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises. Les engagements pris au 31 décembre 2018 sont décrits en note 11.

### 12.3 Risque métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre
- L'insuffisance d'une partie des couvertures de crédit en cas de défaillance des clients

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe à court et moyen terme puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

## NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(En milliers d'euros)</i>	EXPONENS				ERNST & YOUNG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2017	2016
Commissariat aux comptes								
- Emetteur	22.5	22.5	100%	100%	22.5	22,5	100%	100%
- Filiale intégrée globalement	70.0	92.0	100%	100%	0	0	-	-
- Autres diligences								
<b>TOTAL</b>	<b>92.5</b>	<b>114.5</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>22,5</b>	<b>22,5</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

## COMPTES SOCIAUX

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF en milliers d'euros	MONTANTS BRUTS	AMORT. PROVISIONS	2018	2017	2016
Immobilisations incorporelles	13	13	-	-	-
Immobilisations corporelles	193	174	19	26	34
Titres de participation	6 713	-	6 713	6 713	6 713
Titres détenus en autocontrôle	-	-	-	52	52
Autres immobilisations financières	34	-	34	34	24
-					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 952</b>	<b>187</b>	<b>6 765</b>	<b>6 825</b>	<b>6 822</b>
Clients et comptes rattachés	522	-	522	630	525
Autres créances	713	-	713	1049	1 330
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	990
Disponibilités	2 910	-	2 910	2 680	1 774
Charges constatées d'avance	10	-	10	12	9
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 155</b>	<b>-</b>	<b>4 155</b>	<b>4 371</b>	<b>4 629</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 107</b>	<b>187</b>	<b>10 920</b>	<b>11 196</b>	<b>11 451</b>

PASSIF en milliers d'euros	2018	2017	2016
Capital	2 707	2 707	2 707
Prime d'émission	1 375	1 375	1 375
Réserve légale	431	431	431
Réserves réglementées	122	122	122
Autres	2 862	2 862	2 862
Report à nouveau	2 706	2 922	3 208
Résultat de l'exercice	104	94	24
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 307</b>	<b>10 513</b>	<b>10 729</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			-
Emprunts obligataires convertibles	300	300	300
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68	63	51
Dettes fiscales et sociales	245	320	372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>DETTES</b>	<b>613</b>	<b>683</b>	<b>722</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 920</b>	<b>11 196</b>	<b>11 451</b>

## COMPTES SOCIAUX

### COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros	2018	2017	2016
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1740</b>	<b>1750</b>	<b>1 750</b>
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			
Achats matières premières, approvisionnements			
Autres achats, charges externes	- 423	- 434	- 442
Impôts et taxes et versements assimilés	- 41	12	- 46
Salaires et traitements	- 729	- 791	- 796
Charges sociales	- 439	- 465	- 469
Dotations amortissements sur immobilisations	- 7	- 8	- 6
Autres charges	- 8	- 8	- 8
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>92</b>	<b>56</b>	<b>- 17</b>
Autres intérêts et produits assimilés	12	18	26
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	1	19
Dotations financières amortissements, provisions			
Intérêts et charges assimilés			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>45</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>104</b>	<b>75</b>	<b>28</b>
Produits exceptionnels	1	3	9
Charges exceptionnelles	-1	-3	- 5
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Impôts sur les bénéfices		19	- 9
<b>RESULTAT NET</b>	<b>104</b>	<b>94</b>	<b>24</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur EURONEXT GROWTH (code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 4 avril 2019.

### NOTE 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sociaux ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

### NOTE 2. BILAN

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

En milliers €	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Logiciels	13	-	-	13
Amortissements	13	-	-	13
Valeurs nettes	0	-	-	0

Les logiciels sont amortis sur 2 ou 3 ans.

#### 2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

Agencements et Aménagements	10 ans
Matériels de Transport	5 ans
Matériels de Bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

En milliers €	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Installations générales	76		-	76
Matériels de bureaux	50		-	50
Mobilier	66			66
<b>Valeurs brutes</b>	<b>193</b>		-	<b>193</b>
Amortissements	167	7	-	174
<b>Valeurs nettes</b>	<b>26</b>	<b>- 7</b>	<b>-</b>	<b>19</b>

### 2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale.

En milliers €	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
<b>Valeurs brutes (1)</b>	<b>6 713</b>	-	-	<b>6 713</b>
Provisions	0	-	-	0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 713</b>	-	-	<b>6 713</b>

(1) Ils sont uniquement constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 99.99%

### 2.4 Titres détenus en autocontrôle

En milliers €	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Actions	24	135	159	-
Espèces	28	134	162	-
<b>Valeurs brutes</b>	<b>52</b>	<b>269</b>	<b>321</b>	<b>-</b>
Provisions	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>52</b>	<b>269</b>	<b>321</b>	<b>-</b>

Au cours du premier semestre et, dans le cadre d'un contrat de liquidité doté de 30 K€ en septembre 2011, CM-CIC Securities a acquis 691 actions et en a cédé 737. Ce contrat a été résilié à effet du 31 mai 2018 après cession de l'intégralité des titres détenus. L'en cours espèce à cette date (52 K€) a été reclassé endisponibilités.

### 2.5 Autres immobilisations financières

En milliers €	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Dépôts versés	34	-	-	34
Provisions	0	-	-	0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>

### 2.6 Créances Clients

Les créances clients sont exclusivement constituées des prestations rendues aux filiales et ont une échéance inférieure à 12 mois.



## 2.7 Autres créances

En milliers €	2018	2018	2017	2016
	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
- Compte courant COFIDUR EMS	611	611	917	1 225
- Etat Créance IS (remboursable en 2019)	75	75	75	75
- Produits à recevoir	(1) 18	18	46	-
- Autres	9	9	11	30
<b>Total</b>	<b>713</b>	<b>713</b>	<b>1 049</b>	<b>1 330</b>

(1) Demande en restitution partielle de CVAE obtenue en février 2019.

## 2.8 Capitaux propres

	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Total
<b>Situation au 31/12/2016</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>3 209</b>	<b>24</b>	<b>10 729</b>
<b>Résultat N-1</b>				24	- 24	-
Dividendes distribués				- 309		- 309
Résultat exercice					94	94
<b>Situation au 31/12/2017</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>2 924</b>	<b>94</b>	<b>10 513</b>
<b>Résultat N-1</b>				94	- 94	-
Dividendes distribués (1)				- 309		- 309
Résultat exercice					104	104
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>2 706</b>	<b>104</b>	<b>10 307</b>

(1) L'assemblée générale du 24 mai 2018 a décidé la distribution d'un dividende de 8,00 euro par action.

En application de l'article L.225-209 du code de commerce les assemblées générales des 23 mai 2017 et 24 mai 2018 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à des annulations.

Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été effectuée en dehors du contrat de liquidité (Note 2.4).

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 2.707.250 € divisé en 38.675 actions de 70€ de nomina

## 2.9 Emprunt obligataire convertible

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2016	- 386 842	- 15 798
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/04		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2017 versables « in fine »		4
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2017</b>	<b>8 039</b>	<b>300</b>
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2018	-	-
Charges d'intérêts de l'exercice payables « in fine »	<1	<1
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2018</b>	<b>8 039</b>	<b>300</b>

Echéance, intérêts, amortissement et conversion	
Echéance	31 décembre 2024
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par rachats en bourse et offres publiques ;</li> <li>• lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ;</li> <li>• lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.</li> </ul>
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 200 obligations (après regroupement)

## 2.10 Autres dettes

En milliers €	31/12/18	31/12/17	31/12/16
- Dettes sociales et fiscales	245	320	372
- Autres dettes	-	-	-
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>320</b>	<b>372</b>

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à douze mois.

## NOTE 3. COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 Résultat financier

En milliers €	31/12/18	31/12/17	31/12/16
Revenus des avances de trésorerie aux filiales	12	18	26
Revenus des valeurs mobilières de placement	-	1	19
Charges d'intérêts	-	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>45</b>

### 3.2 Résultat exceptionnel

En milliers €	31/12/18	31/12/17	31/12/16
Produits de rachats des obligations convertibles	-	-	3
Bonis et malis sur cessions actions d'autocontrôle (contrat de liquidité)	0	1	1
Amendes et pénalités (TVA)	-	-1	-
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

### 3.4 Informations relatives aux entreprises liées

En milliers €	2018	Entreprises liées
Prestations de services	1 740	1 740
Produits financiers	12	12
Clients et comptes rattachés	522	522
Autres créances	713	610

## NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Effectif

	31/12/18	31/12/17	31/12/16
Cadres	7	7	8
Employés	-	-	-
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

### 4.2 Déficits reportables

Après prise en compte du résultat de l'exercice, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 3730 K€.

### 4.3 Engagements hors bilan

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS:

	Montant initial en K€	Montant à la clôture en K€
Cautions données à des sociétés de crédit bail	4 337	1 650

- Engagements en matière de retraite

L'engagement au titre de l'indemnité de départ en retraite est de 307 K€. Il a été déterminé conformément au règlement CRC-99 et la convention collective de la métallurgie en intégrant les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (62,63 et 65 ans)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+ (1.57%)
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories
- Une table de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs

- Engagements donnés aux dirigeants

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

### 4.3 Rémunérations globales et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les activités exercées par les mandataires sociaux pour le conseil d'administration ne font l'objet d'aucune rémunération.

Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 7 000 €.

Au titre des contrats de travail contractés antérieurement à leur nomination au conseil d'administration :

Le montant brut des rémunérations versées aux deux membres salariés du conseil d'administration et, pris en charges par la société COFIDUR SA, s'élève à 290 816 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

### 4.4 Tableau des Filiales et Participations

Filiales et Participations	Capital	Réserves Report à nouveau avant affectation du résultat	Quôte part du capital détenue en %	Valeur des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice.
				brute	provision	nette					
1 – Filiales + de 50% du capital détenu											
COFIDUR EMS	4 919	16 801	99,999	6 713		6 713	610	1 650	85 151	2 791	0
2 – Détention 10 à 50% du Capital											

**NOTE 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

-NEANT-

**NOTE 6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

Les comptes de notre société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société suivante :

**EMS FINANCE  
Rue Firmin Bouvier  
Z.I. de Périgueux-Boulazac  
24759 BOULAZAC CEDEX**

**COFIDUR**

Société anonyme au capital de 2.707.250 euros  
divisé en 38.675 actions de 70 euros chacune

Siège social : 14, rue du Viaduc  
94130 Nogent-sur-Marne

682 038 385 R.C.S. Créteil

---

**RAPPORT DE GESTION**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 23 MAI 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous présenter l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Nous examinerons successivement :

- L'activité et les résultats consolidés du groupe
- Les éléments et informations complémentaires

Nous vous exposerons les motifs justifiant les résolutions soumises à l'assemblée générale mixte et les soumettrons à votre approbation.

**FAITS MARQUANTS - ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE**

A effet du 1er novembre 2018, la société COFIDUR EMS a cédé l'intégralité de ses activités réalisées sur le site de Cherbourg (réparation et rénovation de produits électroniques).

Les principales incidences sur le compte de résultat sont les suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Prix de cession du fonds commercial (éléments corporels et incorporels)                              | : 3 600 K€  |
| - Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018 intégré dans les comptes consolidés | : 10 602 K€ |

## Chiffres clefs

Compte de résultat En milliers d'euros	12/2018	12/2017	12/2016	Capitaux propres Et dettes financières	12/2018	12/2017	12/2016
	85 151	89 336	87 754	Capitaux propres	26 143	23 075	21 577
Chiffres d'affaires							
Résultat d'exploitation	1 368	2 392	2 693	Emprunt obligataire	300	300	300
Résultat courant avant I.S.	1 378	2 240	2 646	Autres emprunts et dettes financières	3 483	4 837	5 504
Résultat net	3 354	1 820	1 791	Concours bancaires	132	1	0

**Le chiffre d'affaires** consolidé est en baisse de 4.68% à 85.15 M€ contre 89.34 M€ en 2017.

**Le résultat d'exploitation** est de 1.368 K€ contre 2.392 K€ :

Résultat d'exploitation 12/2017	2 392	
Diminution de la marge brute	-	948 (1)
Diminution des charges d'exploitation	+	1 352 (2)
Diminution des impôts et taxes	+	207 (3)
Diminution des charges de personnel	+	218 (4)
Diminution des dotations nettes aux amortissements	+	76
Augmentation des dotations nettes de provisions sur stocks et en cours	-	1 117 (5)
Diminution des reprises nettes de provisions sur créances clients	-	63
Augmentation des dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-	903 (6)
Augmentation des gains nets de change sur opérations commerciales	+	212
Autres produits et charges	-	58
<b>Résultat d'exploitation 12/2018</b>	<b>1 368</b>	

(1) Elle résulte de la baisse du chiffre d'affaires. Néanmoins, le taux de marge global dépend de la structure des affaires et de l'évolution des quotes-parts de volumes de productions réalisées avec des composants approvisionnés par le groupe ou fournis par les clients.

(2) La baisse concerne essentiellement les charges suivantes :

- Personnels intérimaires	: -	969 K€
- Dégrevements de taxes foncières (2014 à 2017)	: -	212 K€ (Montant net des honoraires d'audit externe)
- Locations	: -	104 K€
- Sous-traitance	: -	131 K€
- Achats de consommables	: +	79 K€
- Transports	: -	86 K€
- Entretien et réparations	: +	120 K€
- Assurances	: -	87 K€
- Autres	: +	38 K€
	-----	
		- 1 352 K€

(3) Les impôts et taxes intègrent également des dégrèvements de contributions foncières entreprises (CFE) pour 299 K€.

(4) Les charges de personnel intègrent :

- La participation des salariés au résultat (615 K€ contre 0 en 2017)
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en diminution des charges sociales pour 516 K€ contre 694 K€ en 2017.
- Une baisse de la masse salariale liée au non remplacement d'une partie des départs à la retraite

(5) Les dotations nettes de reprises ont eu une incidence négative de 1 117 K€. Ces provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaire et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebut de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions, alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks et vient diminuer la marge brute.

(6) La revue des hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite a conduit à constater une dotation complémentaire de 464 K€ sur l'exercice.

**Le résultat financier** est positif de 10 K€ contre une perte de 152 K€ en 2017.

Il intègre des charges d'intérêts sur le financement en emprunts et crédits-bails de biens immobiliers et matériels industriels pour 99 K€ contre 143 K€ en 2017 et une reprise de provisions pour pertes de change de 88 K€.

**Le résultat exceptionnel** est un bénéfice de 3 283 K€ contre une perte de 18 K€ en 2017 qui résulte quasi uniquement de la plus-value de cession des activités du site de Cherbourg pour 3 286 K€.

Les comptes consolidés intègrent une charge d'impôt sur les sociétés de 1 308 K€ contre 402 K€ à la clôture de l'exercice précédent. L'écart est essentiellement lié au résultat imposable de COFIDUR EMS après prise en compte des crédits d'impôts.

**Le résultat net** est un bénéfice de 3.354 K€ contre 1.820 K€ en 2017.

**Les capitaux propres** s'élèvent à 26.143 K€ et enregistrent une variation positive de 3.068 K€ qui intègre le résultat (+ 3.354 K€), les dividendes distribués sur l'exercice (- 309 K€) et les transactions effectuées dans le cadre du contrat de liquidité avant sa clôture en date du 31 mai 2018 (24 K€).

**L'emprunt obligataire convertible** est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024, soit 300 K€.

**Les dettes financières à plus d'un an** s'élèvent à 1.879 K€ contre 3.116 K€ au 31 décembre 2017.

L'endettement bancaire est de 1 185 K€ contre 1.530 K€ en 2017. Il résulte essentiellement des investissements en matériels industriels des trois derniers exercices.

La dette portant sur des contrats de location-financement (694 K€ contre 1.586 K€) concerne les biens immobiliers des sites de Laval et Périgueux pour 585 K€.

**Les dettes financières à moins d'un an** sont de 1.604 K€ contre 1.720 K€ en 2017. Elles sont constituées de 733 K€ d'emprunts bancaires et de 871 K€ de contrat de location-financement.

**Les crédits à court terme** intègrent les financements de créances commerciales. Les lignes n'étaient pas utilisées à la clôture des exercices 2018 et 2017.

### Les contributions au chiffre d'affaires et résultats consolidés des entreprises intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
COFIDUR EMS	85 151	89 336	1 299	2 310	1 298	2 140	3 267	1 718
Holding COFIDUR -SA	1 740	1 750	69	82	81	100	87	102
Elimination	- 1 740	- 1 750	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe</b>	<b>85 151</b>	<b>89 336</b>	<b>1 368</b>	<b>2 392</b>	<b>1 378</b>	<b>2 240</b>	<b>3 354</b>	<b>1 820</b>

**Les Chiffres d'affaires et résultats des comptes sociaux des entreprises intégrées**

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
<b>COFIDUR EMS</b>	<b>85 151</b>	<b>89 336</b>	<b>1 659</b>	<b>1 310</b>	<b>1 734</b>	<b>1 246</b>	<b>2 791</b>	<b>1 030</b>
<b>Holding COFIDUR -SA</b>	<b>1 740</b>	<b>1 750</b>	<b>92</b>	<b>57</b>	<b>104</b>	<b>76</b>	<b>104</b>	<b>94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86 891</b>	<b>91 086</b>	<b>1 751</b>	<b>1 367</b>	<b>1 838</b>	<b>1 322</b>	<b>2 895</b>	<b>1 124</b>

**Activités et résultats de COFIDUR EMS**

Le chiffre d'affaires de COFIDUR EMS est en baisse de 4,68%. Dans une conjoncture toujours difficile, le positionnement de la société sur les produits à haut niveau de services et de valeur ajoutée lui a permis de préserver ses activités et ses marges.

**Evolution prévisible et perspectives**

Le marché français de la sous-traitance électronique ainsi que le carnet de commandes de COFIDUR EMS offrent une faible visibilité. Après prise en compte des incidences de la cession de Cherbourg, le groupe estime que le niveau d'activité du premier semestre devrait être en retrait par rapport à celui de 2018.

**Activités et résultats de COFIDUR SA**

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.740 K€ et un bénéfice de 104 K€ qui s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	12/2018	12/2017
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>92</b>	<b>57</b>
Intérêts sur avances de trésorerie concédées aux filiales	12	18
Produits financiers de placement	-	1
Produits de rachats des obligations convertibles	-	-
Impôts société	-	19
Autres produits et charges financiers et exceptionnels	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>104</b>	<b>94</b>

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

COFIDUR SA, de par son objet, n'a aucune activité en matière de recherche et développement.



**EVOLUTION DES COURS DE BOURSE**

**Action COFIDUR (code ISIN FR 0013257409) :**

Mois	Plus haut	Plus Bas	Dernier Cours	Nombre De titres	Capitaux En milliers d'euros	Nombre de Jours de cotation
Janvier 2018	384.00	366.00	384.00	555	208.16	22
Février 2018	385.00	365.00	375.00	385	144.54	20
Mars 2018	375.00	355.00	359.00	312	113.52	21
Avril 2018	374.00	354.00	360.00	421	153.48	20
Mai 2018	369.00	352.00	353.00	336	121.35	22
Juin 2018	367.00	340.00	360.00	738	261.22	19
Juillet 2018	374.00	335.00	337.00	1 643	572.60	19
Août 2018	374.00	338.00	374.00	505	182.03	19
Septembre 2018	374.00	345.00	368.00	1 195	432.08	13
Octobre 2018	365.00	344.00	360.00	483	172.03	18
Novembre 2018	364.00	345.00	359.00	89	31.87	11
Décembre 2018	362.00	333.00	340.00	149	50.86	11
Janvier 2019	345.00	302.00	302.00	409	130.33	18

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élevait à 2.707.250.00€ divisé en 38.675 actions de 70.00€ nominal.

En conséquence, la capitalisation boursière sur la base des derniers cours mensuels s'est élevé au plus bas à 11.68 M€ en janvier 2019 et au plus haut à 14.85 M€ en janvier 2018.

**Obligation convertible (code ISIN FR 0000180549)**

Mois	Plus Haut	Plus bas	Dernier Cours	Nombre De titres	Capitaux En euros	Nombre de jours de cotation
Janvier 2018	-	-	-	-	-	-
Février 2018	-	-	-	-	-	-
Mars 2018	-	-	-	-	-	-
Avril 2018	-	-	-	-	-	-
Mai 2018	-	-	-	-	-	-
Juin 2018	-	-	-	-	-	-
Juillet 2018	-	-	-	-	-	-
Août 2018	-	-	-	-	-	-
Septembre 2018	-	-	-	-	-	-
Octobre 2018	-	-	-	-	-	-
Novembre 2018	-	-	-	-	-	-
Décembre 2018	-	-	-	-	-	-
Janvier 2019	-	-	-	-	-	-

Aucune transaction n'a été effectuée sur le marché des obligations convertibles en 2018.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce nous vous précisons que :

- la société n'a acquis aucune participation ni effectué de prise de contrôle d'une autre société durant l'exercice écoulé,
- la société contrôlée au 31 décembre 2018 est :
  - Cofidur EMS SA, à raison de 424.069 actions soit 99,99 % du capital social
- en application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les participations supérieures au vingtième, au dixième, aux trois vingtièmes, au cinquième, au quart, au tiers, à la moitié, aux deux tiers, aux dix-huit vingtièmes ou aux dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de notre Société :
  - La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.
  - Monsieur et Madame RABOUTET agissant de concert avec la société SOCODOL détiennent une participation supérieure à 5% du capital et des droits de vote et inférieure à 6%.
- en application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les caractéristiques de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Aux termes de l'article 8 des statuts, toute personne physique ou morale qui vient à détenir un nombre d'actions au porteur de la société portant le nombre total d'actions de la société qu'il possède directement ou indirectement à un nombre égal ou supérieur à 1% du nombre total d'actions composant le capital social doit, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement dudit seuil, informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la société.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### Structure du Capital

La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.

### En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Nous vous rappelons que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2015 : un dividende de € 308.929,04 (soit, par action, une somme de € 004).
- exercice clos le 31 décembre 2016 : un dividende de € 309.380,12 (soit, par action, une somme de € 004).
- exercice clos le 31 décembre 2017 : un dividende de € 309.400,00 (soit, par action, une somme de € 800).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligible.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce,

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, aucune action de la Société n'était détenue par les salariés de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

En application de l'article L.225-211 (modifié par l'ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009)

Conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, et en application des autorisations données successivement par l'assemblée générale lors des réunions des 23 mai 2017 et 24 mai 2018, CMCIC Securities a, dans le cadre d'un contrat de liquidité, acquis 68.790 actions et en a cédé 74.123.

Le contrat a été résilié à effet du 31 mai 2018 et la Société ne détenait aucune action propre à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier,

Les transactions déclarables réalisées par les dirigeants et hauts responsables (ainsi que les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) sur les titres de la société ou leurs instruments financiers sont synthétisées dans le tableau suivant :

<b>Déclarant (Opérations sur actions)</b>	<b>Nature des Opérations</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Cours moyens Unitaire (€)</b>	<b>Capitaux (€)</b>
Henri TRANDUC	Cessions	07 et 09 - 2018	552	351.62	194 096.89
Philippe BROUSSARD	Cessions	07 et 09 - 2018	455	349.85	159 181.38
Thierry RICHLI	Cessions	07 et 09 - 2018	455	349.74	159 129.71
Serge VILLARD	Cessions	07 et 09 - 2018	455	352.67	160 466.23

En application des dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce,

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat ou de souscription n'a été consentie au personnel salarié ou aux dirigeants de la Société.

## **INFORMATIONS SUR LES RISQUES**

### **Risque de marchés**

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance, de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

### **Risque de change**

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises.

A la clôture de l'exercice, les engagements d'achats à terme de dollars s'élevaient à 1 300 K\$ sur des échéances de janvier à juin 2019.

### **Risque métier**

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre
- L'insuffisance d'une partie des couvertures de crédit en cas de défaillance des clients

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit un bénéfice de 104 032,86 euros, de la manière suivante :

- au compte de « report à nouveau » : € 104 032,86

Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables à hauteur de € 7.046.851,62

- distribution d'une somme de : € 309.400,00

à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 8.00 par action.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, resterait affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% ou sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après application d'un abattement de 40%.

### **TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Au présent rapport sont joints les tableaux prévus à l'article R.225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous :

La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

31/12/2018	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Fournisseurs	7	-	7	-	-	-	-
% des achats	0.02%	-	0.02%	-	-	-	-

31/12/2017	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Fournisseurs	1	-	1	-	-	-	-
% des achats	0.00%	-	-	-	-	-	-

La décomposition du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

31/12/2018	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Clients	522	-	174	348	-	-	
% du CA	30.00%	-	10.00%	20.00%	-		

31/12/2017	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Clients	630		126	504	-	-	-
% des achats	36.00%		7.20%	28.80%			

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES**

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver un montant global de 15.530,64 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

### **JETONS DE PRESENCE**

Il est proposé, au titre de l'exercice 2018, le versement de jetons de présence aux administrateurs à hauteur de 7.000 €. Il est précisé qu'il appartiendra au Conseil d'Administration d'en déterminer la répartition entre ses membres.

### **EXPIRATION DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR. DECISION QUANT A SON RENOUELEMENT.**

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Thauvin arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler dans ses fonctions d'administrateur, pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Monsieur Daniel Thauvin  
demeurant 40 rue Cousher  
Résidence les jardins d'Alsace  
49400 Saumur

Par ailleurs, nous vous informons de la démission, pour des raisons de convenance personnelle de Monsieur Gilbert Bourgeois de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 avril 2019 a pris acte de cette démission et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre d'administrateur restant en fonction étant égal au minimum statutaire.

### **AUTORISATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE. DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

En application de l'article L.225-209, al. 1 à 7 du Code de commerce, modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, nous vous remercions d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir, pendant un délai de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société (maximum autorisé), soit un maximum de 3.867 actions, dans les conditions prévues au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité, l'acquisition et la cession de ces actions pourront être effectuées, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé.

Nous vous précisons que, dans le cadre de ce programme, le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 400 (quatre cents) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 3.867 actions, sous réserve cependant de l'adoption par votre assemblée de la résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.546.800 euros.

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Pour des raisons de simplification, nous vous proposons de transférer le siège social de la Société du 14 rue du Viaduc 94130 Nogent-sur-Marne, au 79 rue Sainte Méline, 53000 Laval, à compter de ce jour.

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, nous vous précisons :

- Les mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux sont :

	<b>COFIDUR</b>	<b>COFIDUR EMS</b>	<b>EMS FINANCE</b>
Henri TRANDUC 18, rue Parent de Rosan 75016 Paris	P.D.G.	Représentant Permanent de COFIDUR	Président
Philippe BROUSSARD 111 avenue Carnot 91600 Savigny-sur-Orge	Administrateur	Administrateur	
Gilbert BOURGEOIS Les Terrasses de l'Alhambra Parc du Roy d'Espagne Allée Cervantès 13009 Marseille	Administrateur		
Daniel THAUVIN 21 rue Guy Doussard 49400 Bagneux	Administrateur		

- Au 31 décembre 2018, la direction générale de la société est exercée par le Président Directeur Général.
- Les conventions et engagements suivants soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce conclus au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, savoir :

**Convention de prestation de services en vigueur entre Cofidur S.A. et COFIDUR EMS**

La convention de prestations de services en vertu de laquelle COFIDUR fournit son assistance notamment dans le domaine de la Direction Générale, la comptabilité et l'informatique.  
Au titre de cette convention, COFIDUR a facturé au cours de l'exercice la somme de 1.740.000 euros hors taxes.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Henri Tranduc et Monsieur Philippe Broussard.

- Délégation en matière d'augmentation de capital et leur utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

<b>Nature de l'autorisation</b>	<b>Date de l'autorisation</b>	<b>Montant maximal autorisé</b>	<b>Date d'échéance de l'autorisation</b>	<b>Montants utilisés</b>	<b>Montants restant à utiliser</b>
<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

\*

\*

\*

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions soumises à votre approbation.

Le Conseil d'Administration



**COFIDUR S.A.**

**Résultats des cinq derniers exercices**

<b>DATE D'ARRETE</b> <b>Durée d'exercice</b>	<b>31/12/2018</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2017</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2016</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2015</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2014</b> <b>12 mois</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 707 250	2 707 250	2 707 430	2 707 430	2 707 430
Nombre d'actions					
- ordinaires	38 675	38 675	7 735 515	7 735 515	7 735 515
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	8 039	8 039	8 039	8 210	8 211
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 740 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	111 306	83 049	38 967	72 307	49 136
Impôts sur les bénéfices	-	18 528	- 9 264	- 9 264	- 9262
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	- 7 273	- 7 548	- 6 173	- 4 897	- 13 302
Résultat net	104 033	94 029	23 527	58 146	26 572
Résultat distribué	309 400	309 380	309 421	308 929	308 787
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements-provisions	2.88	2.63	< 0.00	< 0.00	< 0.00
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements-provisions	2.69	2.43	< 0.00	< 0.00	< 0.00
Dividendes attribués	8.00	8.00	0.04	0.04	0.04
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	7	7.25	8	8	8
Masse salariale	729 467	790 597	795 908	794 827	795 291
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	438 610	465 150	468 674	455 932	478 939

## **COFIDUR**

Société anonyme au capital de 2.707.250 euros  
divisé en 38.675 actions de 70 euros chacune

Siège social : 14, rue du Viaduc  
94130 Nogent-sur-Marne

682 038 385 R.C.S. Créteil

---

### **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**EN DATE DU 23 MAI 2019**

#### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

##### **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 104.032,86 euros.

Elle approuve le montant global de 15.530,64 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

##### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes consolidés afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 3 267 043 euros et un résultat net part du groupe de 3 266 981 euros.

##### **Troisième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve les termes dudit rapport.

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par le conseil d'administration, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit un bénéfice de 104.032,86 euros, de la manière suivante :

- au compte de « report à nouveau » : € 104.032,86

Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables à hauteur de € 7.046.851,62

- distribution d'une somme de € 309.400,00

à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 8 par action.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, resterait affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au prélèvement unique (PFU) de 30 % ou sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après application d'un abattement de 40%.

Puis, l'assemblée décide la mise en paiement du dividende le 6 juin 2019.

L'assemblée générale prend acte que la société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Enfin, l'assemblée générale prend acte que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2015 : un dividende de € 308.929,04 (soit, par action, une somme de € 0,04).
- exercice clos le 31 décembre 2016 : un dividende de € 309.380,12 (soit, par action, une somme de € 0,04).
- exercice clos le 31 décembre 2017 : un dividende de € 309.400,00 (soit, par action, une somme de € 8,00).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale décide de fixer le montant annuel des jetons de présence à 7.000 euros au titre de l'exercice 2018, étant rappelé que le conseil d'administration est seul compétent pour en décider la répartition entre ses membres.

### **Sixième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Daniel Thauvin  
demeurant 40 rue Cousher  
Résidence Les Jardins d'Alsace  
49400 Saumur

décide de renouveler son mandat, pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **Septième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat des actions de la Société dans les conditions prévues ci-après.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 400 (quatre cents) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 3.867 actions, sous réserve du vote de la huitième résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.546.800 euros.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division du nominal ou de regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Dans le respect des textes visés ci-dessus et des pratiques autorisées par l'AMF, cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution ci-après, autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, notamment l'achat d'options d'achat ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'AMF) et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

#### **Huitième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale, à annuler, sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce et du programme de rachat d'actions visé sous la septième résolution ci-dessus, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
2. à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Neuvième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de transférer le siège social de la Société du 14 rue du Viaduc 94130 Nogent-sur-Marne, au 79 rue Sainte Méline, 53000 Laval, à compter de ce jour

**Dixième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

20, rue Brunel  
75017 Paris

S.A.S. au capital de € 5.200.000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Agniel

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**  
20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5.200.000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Cofidur S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2018

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à K€ 6.713 sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur d'utilité.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

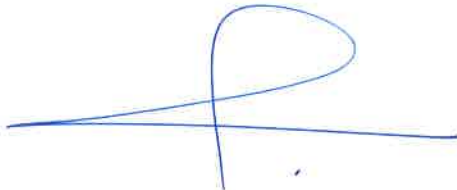
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Agniel

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**EXPONENS Conseil & Expertise**  
20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5.200.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

## **Cofidur S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

A l'Assemblée générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Avec la société Cofidur EMS, filiale de votre société

**Personnes concernées**

MM. Henri Tranduc et Philippe Broussard, administrateurs.

**Nature et modalités**

Votre société a conclu avec sa filiale une convention de prestations de services en vertu de laquelle elle fournit son assistance, notamment dans les domaines de la direction générale, de la comptabilité et de l'informatique. Au titre de cette convention, votre société a facturé € 1.740.000 hors taxes au cours de l'exercice.

Paris-La Défense et Paris, le 4 avril 2019

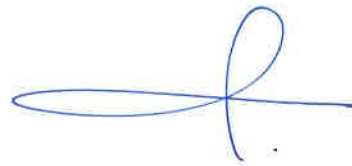
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Agniel

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**EXPONENS Conseil & Expertise**  
20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5.200.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

## **Cofidur S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'Assemblée générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 614.238 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense et Paris, le 4 avril 2019

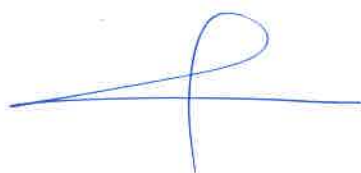
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Agniel

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic



14, rue du Viaduc  
94130 Nogent sur Marne  
Tél. : 01 48 72 21 63  
Fax : 01 48 72 02 96

**EXPONENS**

A l'attention de M. Yvan CORBIC  
20 Rue Brunel  
75017 PARIS


Ernst & Young et Autres

A l'attention de Mme Isabelle AGNIEL  
1/2 Place des Saisons  
92400 COURBEVOIE – PARIS La Défense 1

Nogent sur Marne, le 4 Mars 2019

**Madame la Commissaire aux comptes,  
Monsieur le Commissaire aux comptes,**

Je soussigné, Monsieur Henri TRANDUC, Président Directeur Général de la société COFIDUR SA, Certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de 614.238 € (six cent quatorze mille deux cent trente-huit euros).



Henri TRANDUC  
Président Directeur Général

**EXPONENS Conseil & Expertise**

20, rue Brunel

75017 Paris

S.A.S. au capital de € 5.200.000

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Assemblée générale mixte du 23 mai 2019

Huitième résolution

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Aux Actionnaires de la société COFIDUR S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Agniel